



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
LE 13 AVRIL 2026**

Le conseil de la municipalité de Kamouraska siège en séance ordinaire, ce 13 avril 2026 à 20h00, dans la grande salle du Centre communautaire de Kamouraska.

Est présent, le maire suppléant :

Bernard Labrie

Sont présents, les conseillers :

Siège # 1 Michel Dion
Siège # 2 Mario Pelletier
Siège # 3 Christian Drapeau
Siège # 4 Bertin Ouellet
Siège # 5 Hervé Voyer

Absence motivée : Gilles A. Michaud

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Bernard Labrie.

La personne qui préside la séance, soit Bernard Labrie, informe le conseil qu'il votera sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la Loi.

Madame Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte.

02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

26.04.54 RÉSOLUTION

**SUR UNE PROPOSITION DE Mario Pelletier
APPUYÉ PAR Michel Dion
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté avec une modification en conservant le varia ouvert. Un point est ajouté au varia.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

26.04.55 RÉSOLUTION

SUR UNE PROPOSITION DE Bertin Ouellet
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars et de la séance extraordinaire du 25 mars 2026 dont le conseil a reçu copie dans les délais prévus, affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à leur lecture. Les procès-verbaux ont été affichés aux endroits prévus et sont adoptés.

04- RÉSOLUTION POUR L'ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION CONCERNANT L'ANALYSE QUALITATIVE ET AUTRES INTERVENTIONS DANS LE PROJET DE RÉFECTION D'UN MURET

26.04.56 RÉSOLUTION

SUR PROPOSITION DE Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte l'offre de services déposée par LER Inc. concernant l'analyse qualitative et autres interventions dans le projet de réfection d'un muret sur l'avenue Leblanc.

Coût : 10 396.04 \$ (taxes incluses).

05- RÉSOLUTION POUR REMBOURSEMENT MUNICIPAL DE 25 % DE LA COTISATION À LA POLICE D'ASSURANCE APPLICABLE AU MUSÉE RÉGIONAL DE KAMOURASKA

26.04.57 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE le Musée Régional de Kamouraska a déposé une demande à la municipalité d'appliquer 25 % du coût total couvrant l'assurance de la partie de l'immeuble occupé par le Bureau d'information touristique, la Bibliothèque et les Fermières (rez-de-chaussée) pour l'année 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Michel Dion
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte d'appliquer 25 % du montant total de la facture 2026 pour les assurances de l'immeuble du 69, avenue Morel appartenant au Musée Régions de Kamouraska.

Coût pour la municipalité : 4 611.50 \$.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**06- RÉOLUTION POUR ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE
D'ATELIER MAP CONCERNANT L'ÉMISSION D'UN AVIS
TECHNIQUE SUR LA NÉCESSITÉ D'INSTALLER UN GARDE-CORPS
SUR UN MUR DE SOUTÈNEMENT, EN BORDURE DE BERGE, SUR
L'AVENUE LEBLANC**

26.04.58 RÉOLUTION

SUR PROPOSITION DE Mario Pelletier

APPUYÉ PAR Bertin Ouellet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte l'offre de services déposée par Atelier MAP concernant l'émission d'un avis technique sur la nécessité d'installer un garde-corps sur un mur de soutènement, en bordure de berge, sur l'avenue Leblanc.

Coût : 2 202.38 \$ taxes incluses.

**07- RÉOLUTION POUR APPROBATION DU DOCUMENT <PLAN DE
GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX EN EAU> ET AUTORISATION
DU DÉPÔT DES DOCUMENTS AUPRÈS DU MINISTÈRE**

26.04.59 RÉOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Kamouraska reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

EN CONSÉQUENCE. SUR PROPOSITION DE Bertin Ouellet
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal approuve le document « Plan de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

08-RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES D'ADN COMMUNICATION CONCERNANT LA REFONTE DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

26.04.60 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le site Internet de la municipalité aurait besoin d'améliorations majeures ;

EN CONSÉQUENCE. SUR PROPOSITION DE Michel Dion
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité a reçu une offre service d'ADN Communication afin de faire une refonte du site Internet.

Coût : 10 995.00 \$ + taxes applicables.

QU'UN acompte de 50 % soit versé à la signature du contrat soit 6 320.76 \$ (incluant les taxes).

09- RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA RÉFECTION DU MURET SUR L'AVENUE LEBLANC (PHASE II)

26.04.61 RÉSOLUTION

SUR PROPOSITION DE Mario Pelletier
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE, pour donner suite à la demande de soumissions et à la vérification de conformité faite par l'ingénieur, Pierre-Marc Lévesque de Bouchard Services-Conseils, que la soumission de Aménagement Benoit Leblond (2646-1871 Québec Inc.) soit acceptée au montant de : 385 083.87 \$ (taxes incluses) visant la réfection du mur de soutènement sur l'avenue Leblanc.

AUTRES SOUMISSIONS REÇUES :

Transport Pierre Dionne : 516 587.86 \$ (taxes incluses)
SAHO Construction Inc. : 641 488.07 \$ (taxes incluses).



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**10. RÉSOLUTION POUR AUTORISATION D'UN MANDAT DE
REPRÉSENTATION AU BUREAU D'AVOCATS DHC POUR DONNER
SUITE AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE
DÉPOSÉE PAR LE QUAI DES BULLES)**

26.04.62 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, en date du 25 mars 2026, une demande introductive d'instance du Quai des Bulles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a transmis au contentieux cette demande afin de pouvoir y donner suite ultérieurement;

EN CONSÉQUENCE. SUR PROPOSITION DE Bertin Ouellet
APPUYÉ PAR Michel Dion

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte l'offre reçu par la firme d'avocats DHC.

Coût : 265.00 \$ l'heure pour chacun des avocats attirés au dossier soit Me Alexandre Lacasse et Me Sara-Eddihma Auclair.

**11. RÉSOLUTION POUR APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2026
DE L'OFFICE D'HABITATION KAMOURASKA-L'ISLET**

26.04.63 RÉSOLUTION

SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Hervé Voyer

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte les prévisions budgétaires révisés déposer par l'Office d'Habitation Kamouraska-L'Islet datées du 20 mars 2026.

À recevoir : 1 055.00 \$.

**12. RÉSOLUTION POUR DEMANDE DE TRAVAUX DE RAPIÉÇAGES
MÉCANISÉS SUR LA ROUTE DE KAMOURASKA ET LA DÉPRESSION
PRÈS DU COURS D'EAU CHALOULT PASSANT SUR LA 132 EST (À
PROXIMITÉ DU BERCEAU DE KAMOURASKA)**

26.04.64 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la route de Kamouraska et la dépression près du cours d'eau Chaloult passant sur la 132 Est (à proximité du Berceau de Kamouraska) appartenant au ministère des Transports aurait un besoin urgent d'une réfection sur sa longueur et/ou à procéder à du rapiéçage mécanisé sur lesdites routes ;

ATTENDU QUE, bientôt l'achalandage touristique reprendra et que, plusieurs touristes emprunteront ces artères ;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

QUE la municipalité de Kamouraska demande au ministère des Transports, secteur Saint-Pascal, de prévoir la réfection complète de à procéder à du rapiéçage mécanisé sur la Route de Kamouraska et à proximité du cours d'eau Chaloult (sur la route 132) et ce, dans les plus brefs délais.

13. RÉSOLUTION POUR ADOPTION DE LA CHARTE DE BIEN-TRAITANCE DU KAMOURASKA

26.04.65 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la maltraitance des personnes âgées est présente sur notre territoire comme ailleurs;

ATTENDU QUE la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées rappelle à la population que ce phénomène existe et vise à encourager le signalement de toute personne témoin d'une situation de maltraitance. Le silence et l'inaction contribuent au maintien de la maltraitance;

ATTENDU QUE la Table de concertation des aînés du Kamouraska avait à cœur le besoin d'outiller les organismes et instances locales sur cette problématique;

ATTENDU QUE le gouvernement québécois définit la bien-traitance comme « la bien-traitance vise le bien-être, le respect de la dignité, l'épanouissement, l'estime de soi, l'inclusion et la sécurité de la personne. Elle s'exprime par des attentions, des attitudes, des actions et des pratiques respectueuses des valeurs, de la culture, des croyances, du parcours de vie, de la singularité et des droits et libertés de la personne âgée »;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE, tel que présenté, la municipalité de Kamouraska adopte la Charte de bien-traitance de la Table de concertation des aînés du Kamouraska;

QUE la municipalité de Kamouraska souligne publiquement cette journée en éclairant les édifices municipaux en mauve, du 10 juin au 15 juin.

QUE la municipalité de Kamouraska informe les citoyennes et les citoyens des mesures pour promouvoir la bien-traitance auprès de sa communauté;

QUE la municipalité de Kamouraska souligne publiquement la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées du 15 juin en portant le symbolique ruban mauve.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**14. RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'AUTORISATION POUR
TRAVERSER LA MUNICIPALITÉ (SUR L'AVENUE MOREL – ROUTE
132) PAR TOUR PARAMÉDIC RIDE QUÉBEC**

26.04.66 RÉSOLUTION

SUR PROPOSITION DE Mario Pelletier
APPUYÉ PAR Bertin Ouellet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska autorise le Tour Paramédic Ride Québec à emprunter la route 132 (avenue Morel) dans le cadre de la 10^e Édition qui se déroulera du 18 au 20 septembre prochain.

**15. RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE LA SOUMISSION
REÇUE POUR RE JOINTAGE DE PIERRE À L'ANCIEN PALAIS DE
JUSTICE**

26.04.67 RÉSOLUTION

SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Michel Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska accepte la soumission reçue de Magistral Brique & Pierre concernant le re jointage de la pierre sur l'immeuble de l'Ancien Palais de Justice.

Coût : 45 909.52 \$ incluant les taxes applicables.

NOTE : Comme cette soumission a été déposée, il y a quelque temps, après une visite par l'entrepreneur, il se pourrait que le prix de la soumission soit révisé.

**16. RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR
ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR (IMPRESSION DU JOURNAL &
ADMINISTRATION)**

26.04.68 RÉSOLUTION

SUR PROPOSITION DE Michel Dion
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska accepte la soumission reçue de BUROPRO Citation datée du 6 mars 2026 pour l'achat d'un nouveau photocopieur Sharp BP71C45, finisseur livret et reprise celui en place.

QUE le contrat de service indiqué à la soumission soit accepté.

Coût : 13 700.00 \$ + taxes applicables.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**17. RÉOLUTION POUR VERSEMENT D'UN REMBOURSEMENT DE
TAXES DEMANDÉ PAR LE MUSÉE RÉGIONAL DE KAMOURASKA**

26.04.69 **RÉSOLUTION**

CONSIDÉRANT l'entente écrite prise entre les parties :

CONSIDÉRANT QUE notamment les services en place sont utilisés par la municipalité soit l'eau, l'égout et les matières résiduelles pour le bâtiment du Musée de Kamouraska ;

SUR PROPOSITION DE Bertin Ouellet
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska verse un remboursement de taxe de services au Musée Régional de Kamouraska pour un montant de : 1 770.95\$ applicable à l'année 2026.

**18. RÉOLUTION POUR AUTORISATION AU MAIRE D'ASSISTER À
L'AGA DE L'ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU
QUÉBEC LES 18 ET 19 JUIN PROCHAIN À TADOUSSAC**

26.04.70 **RÉSOLUTION**

SUR PROPOSITION DE Mario Pelletier
APPUYÉ PAR Michel Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska autorise le maire, Gilles A. Michaud, à assister au Forum et à l'assemblée générale annuelle (AGA) les 18 et 19 juin prochain à Tadoussac.

QUE le frais de séjour et de déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**19. RÉOLUTION POUR DÉSIGNATION D'UN ÉLU MUNICIPAL À
PARTICIPER AU TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE LA FONDATION
DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME-DE-FATIMA LE 19 JUIN 2026**

26.04.71 **RÉSOLUTION**

SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska autorise Michel Dion, conseiller municipal, à participer au Tournoi de golf de la Santé, vendredi le 19 juin prochain au Club de golf de Saint-Pacôme.

Coût d'inscription : 175.00 \$ (golf seulement).

*Cet appui financier répond aux critères de la Politique sur les commandites en vigueur dans la municipalité.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

20. RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE LA DEMANDE D'APPUI FINANCIER À TITRE DE PARTENAIRE FINANCIER DE L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DU KAMOURASKA

26.04.72 RÉSOLUTION

SUR PROPOSITION DE Bertin Ouellet
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska participe au Plan de visibilité de l'Association du baseball mineur du Kamouraska pour un montant de : 100.00 \$ à titre de Partenaires <Bronze>.

*Cet appui financier répond aux critères de la Politique sur les commandites en vigueur dans la municipalité.

21. RÉSOLUTION DU CLUB DES 50 ANS ET + DE KAMOURASKA À UTILISER UN ESPACE EXTÉRIEUR (PARTIE DE LA PATINOIRE) POUR L'INSTALLATION D'UN TERRAIN DE PICKLEBALL

26.04.73 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le Club des 50 ans et + de Kamouraska a déposé au conseil municipal une demande pour l'installation d'un terrain de pickleball extérieur :

CONSIDÉRANT QUE le Club des 50 ans et + de Kamouraska demande que cette installation extérieure soit faite sur une partie de la surface de jeu de la patinoire situé à côté du jeu de pétanque ;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement pourra être utilisé par la population en général ;

Grandeur demandée : 30 ' x 60'.

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Mario Pelletier
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska autorise le Club des 50 ans et + de Kamouraska à utiliser une partie de la surface de jeu de la patinoire pour l'installation de l'équipement de pickleball.

QUE cet équipement sera démonté après la saison estivale et remis jusqu'au printemps suivant.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

22- DOSSIERS CCU

**DOSSIER 2025-042 – DEMANDE DE CERTIFICAT D’AUTORISATION
POUR LE 23, AVENUE CHASSÉ – LOT 4 008 169**

26.04.74 RÉSOLUTION

Demande pour rénovation :

Fenêtres → Remplacement de deux fenêtres latérales, fenêtres à battants en PVC blanc régulier.

QUE le CCU recommande au Conseil l’acceptation de la demande de certificat tel que présentée.

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

**DOSSIER 2025-043 – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
POUR LE 75, AVENUE LEBLANC – LOT 4 008 101**

26.04.75 RÉSOLUTION

Demande pour la construction d’un cabanon :

Construction d’un cabanon 10 X 10 pieds de type pentacle avec 5 cotés, sur blocs de béton :

Toiture → Bardeaux d’Asphalte pour le toit c’est la couleur double gris du fournisseur BP.

Revêtement extérieur → Maibec 001 Ultra couleur blanche AF-475.

QUE le CCU recommande au Conseil l’acceptation de la demande de permis tel que présentée.

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Michel Dion
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**DOSSIER 2025-044 – DEMANDE DE CERTIFICAT D’AUTORISATION
POUR LE 32, AVENUE LEBLANC – LOT 4 008 150**

26.04.76 RÉSOLUTION

Demande pour rénovation :

Toiture → Poser un toit en bardeaux d’asphalte Mystique BP Noir.

Revêtement extérieur → Revêtement du mur du côté est, bardeaux de cèdre peint couleur Maibec blanc velouté.

QUE le CCU recommande au Conseil l’acceptation de la demande de certificat tel que présentée.

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

**DOSSIER 2025-045 – DEMANDE DE CERTIFICAT D’AUTORISATION
POUR LE 199, AVENUE MOREL – LOT 4 008 020**

26.04.77 RÉSOLUTION

Demande pour rénovation :

Fenêtres → Restauration de 13 fenêtres à 4 carreaux. Peinture Benjamin Moore fini lustré doux base 1 F632-1X.

QUE le CCU recommande au Conseil l’acceptation de la demande de certificat tel que présentée.

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Michel Dion
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

**DOSSIER 2025-046 – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
POUR LE 71, AVENUE MOREL – LOT 4 008 216**

26.04.78 RÉSOLUTION

Demande pour construction :

Même emplacement et dimension que le bâtiment dont la démolition a été autorisée en juillet 2025 ; construction d’un atelier et loft sur la dalle de béton existante 45’x25’x22’ (ancienne dalle du bâtiment démolé). Murs et structures préfabriquées, poutres et poutrelles (Structure CD).

Toiture → Revêtement métallique Victoria galvanisé de VicWest.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

Avis du CCU → recommandation modèle Supervic ou Ultravic

Revêtement extérieur → Revêtement Maibec CanExel à couvre-joint couleur Blanc. Garniture et encadrement en bois, rouge campagne. Escalier extérieur en bois traité naturel.

Fenêtres et portes → Porte de garage Garaga 5000 vitrée fini aluminium anodisé (neuf).

Portes de service résidentielles blanches embossées avec vitrage (neuf)

Fenêtres du rez-de-chaussée : réutilisation, aluminium à battants fini anodisé.

Fenêtres de l'étage : en bois, rouge campagne, réutilisation, pignon Ouest et balcon, pignon Est, neuves à 4 carreaux.

QUE le CCU recommande au Conseil l'acceptation de la demande de certificat avec recommandations.

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Mario Pelletier
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

DOSSIER 2025-041 : DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 119, AVENUE MOREL, Lot 4 008 110

26.04.79 RÉSOLUTION

Demande de la propriétaire :

Ajout d'une véranda 4 saisons, changement d'orientation de l'escalier, le tout sur la façade Sud de la maison.

Le CCU se réfère à la fiche #64 du patrimoine bâti de Kamouraska.

Toiture → Revêtement de toit en métal avec rainures et attaches exposées, VicWest Supervic de couleur Galvalume Plus AZ50/AZM150.

Recommandation CCU → le modèle de tôle proposé n'est pas accepté. Au minimum il faut utiliser un modèle de tôle pincée ou à baquette.

Nouvelle proposition : Tôle Prestige : OK pour le type de tôle.

QUE le CCU recommande au Conseil l'acceptation des travaux de la toiture seulement. Les autres éléments de la demande sont reportés à l'étude par le CCU.

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Bertin Ouellet
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**23. RÉOLUTION POUR ACCEPTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE
AU CCU À TITRE DE REPRÉSENTANTE DE LA POPULATION**

26.04.80 **RÉSOLUTION**

CONSIDÉRANT QUE madame Louise Corminboeuf a déposé au CCU sa candidature pour siéger au CCU ;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Michel Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la candidature de madame Louise Corminboeuf à titre de représentante de la population au CCU.

24. INFORMATIONS DU MAIRE SUPPLÉANT

- Dossiers en cours : Rencontre avec Développement de Kamouraska & autres organismes.
- Calendrier des activités sur le site WEB (à venir).
- Travaux de réfection des blocs sanitaires au BIT.
- Réfection du mur de soutènement sur l'avenue Leblanc (phase II).

24. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DE MARS 2026

26.04.81 **RÉSOLUTION**

APPROBATION DES COMPTES

SUR PROPOSITION DE Mario Pelletier
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 31/03/26 :	162 058.65 \$
LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS :	142 036.67 \$
GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR MARS 2026 :	304 095.32 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles (incluant les salaires) est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

La greffière-trésorière a transmis à chaque membre du conseil la liste détaillée des dépenses telle que présentée ci-haut.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière certifiée par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées par le conseil de la municipalité de Kamouraska.

Mychelle Lévesque, dir. gén. & greff.-trés.

25. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- Invitation à l'AGA d'Action-Chômage Kamouraska, mercredi le 15 avril à 18H00 au Centre Femmes La Passerelle du Kamouraska.
- Lettre de remerciement d'Action-Chômage Kamouraska pour le renouvellement de la carte de membre pour l'année 2026.
- Appui de l'Association des plus beaux villages du Québec pour la réfection du quai de Kamouraska.
- Demande d'enveloppe budgétaire additionnelle de Tetrattech pour le PGA (Reportée à la réunion de travail).

26. VARIA

RÉSOLUTION POUR PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

26.04.82 RÉSOLUTION

SUR PROPOSITION DE Hervé Voyer

APPUYÉ PAR Bertin Ouellet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité autorise la greffière-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes étant donné que le mois de mars est fermé.

Excavation Robert Dionne & Fils Inc : 9 006.37 \$ + 189.71 \$

Ferme Paradis des Côtes : 30 599.99 \$

Ministère de l'Environnement : 91.98 \$

Base 132 : 1 318.76 \$

CRSBBSL : 4 208.18 \$

Malette S.E.N.C.R.L. : 14 946.75 \$

Fonds de l'information foncière : 12.00 \$

6TEMTI : 703.54 \$

Surplus Général Tardif : 755.77 \$

RMG Prévention : 133.09 \$

Jean Morneau Inc. : 80.48 \$

Dickner : 1 081.31 \$

Libre-Service de l'Amitié : 162.02 \$

ADMQ : 373.67 \$



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**RÉSOLUTION POUR DEMANDE DE SUBVENTION PROVENANT DU
MTQ POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (ANNÉE
2025)**

26.04.83 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 142 200.00 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2024, dans son Programme d'aide à la voirie locale (ajustements du montant faits par le MTQ concernant des subventions versées à la municipalité qui devaient être versées à la MRC de Kamouraska) ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Christian Drapeau, **appuyé par** Hervé Voyer, **il est unanimement résolu** et adopté que la municipalité de Kamouraska informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

(Signé) _____
Bernard Labrie, maire suppléant

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Suivi d'une demande de certificat d'autorisation.
- Revoir la façon d'évaluer les demandes de permis et le suivi des permis.
- Optimiser le processus pour être plus efficace.
- Ligue de hockey féminine (Jessy-Maude Drapeau).

28-FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

26.04.84 RÉSOLUTION

SUR PROPOSITION DE Michel Dion
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

La fermeture de cette séance ordinaire. Il était 21H05.

Bernard Labrie, maire suppléant

Mychelle Lévesque, dir. gén. et gref. trés.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

NOTE :

« Je, Bernard Labrie, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Bernard Labrie, maire suppléant